

## Droit de visite des grands parents - mère toxique

---

Par Popotam

Bonjour a tous,

Je suis une femme de 35 ans, maman, jai une société de service a la personne.

Ma mère ma eue a 18 ans elle se droguait. Elle a arrêté quand j'avais 6 ans. Elle s'est mise avec un homme qui me battait quand j'étais petite et qui par la suite a abusé de moi. Elle dit qu'elle n'a rien vu, mais j'en doute. elle m'a soutenu en apparence quand jai vraiment pété un câble et tout déballé (meme si j'avais déjà parlé mais elle lui trouvait toujours des excuses voire meme elle participait).

Bref. J'ai déposé plainte et gagné mon procès, elle a divorcé. Elle ma mise dehors cette année là, j'avais 18 ans.

Elle ma fait faire un crédit pour rembourser ses dettes. Elle devait rembourser mais finalement jai payé toute seule pendant 4 ans. Jai rencontré mon mari et jai commencé a avoir mes enfants. Pendant cette période jai réalisé que ma mère était toujours avec son mari, pendant qu'elle me demandait de l'argent tous les mois (en plus du credit) et m'appelait tous les jours. Parfois elle était avec lui. Ca a duré 3 ans !!

3 ans pendant lesquels jai tout fait pour elle. Il a fini par la quitter, et malgré tout je l'ai hébergée chez moi parce qu'elle n'allait pas bien. Jai ete garante de son appartement.

Notre relation s'est dégradée quand jai refusé d'écouter ses conseils a la naissance de mon premier. On s'est disputées a la maternité et elle ma reparlé de son mari en disant que "dans une histoire de cul cest 50/50". Je l'ai très mal vécu et on a coupé les ponts a partir de là.

Je suis toujours revenue vers elle parce que cest ma mère et qu'elle me manquait, mais a chaque fois elle me faisait des problèmes. Elle a une haine contre moi que je ne peux pas expliquer, une rivalité... jai acheté une maison elle a toujours vécu en appartement. Jai un mariage malgré les difficultés qui est solide et qui a survécu à des tempêtes. Jai eu plusieurs enfants alors qu'elle s'est faite avorter 5 fois. Jai monte mon entreprise et ca fonctionne, jai des salariés alors qu'elle a toujours galéré de son côté. Je ressens une forme de jalousie. On est parti vivre a tahiti pour le travail de mon mari, on ne se parlait pas a ce moment là, mais je l'appelais régulièrement pour essayer de me réconcilier. Sans succès. Que des insultes.

Puis au retour je suis allée chez elle me réconcilier mais ca n'a pas duré longtemps avant qu'elle recommence a mi?suite pour un changement de programme qu'elle n'appréciai pas, un service que je ne pouvais pas lui rendre. Alors on coupait les ponts. Pendant des années.

Et puis il y a deux ans, elle m'envoyait des messages pour me dire qu'elle ne m'avait jamais aimé en réponse a mes tentatives de rapprochement. Jai fait un burn out car mon mari était en déplacement pendant 7 mois. Les enfants , l'entreprise, la maison les animaux ... a la fin jai craqué et fini a l'hôpital. Elle m'a appelé pour me dire qu'elle allait me faire retirer les enfants, que effectivement elle ne mavait jamais aimé.... Elle m'encourage a me suicider. Me dit a quel point je suis une mauvaise mere..

Crise conjugale en parallèle, je prends un appartement pour souffler et faire le point, et ma mere fait un signalement aux sevices sociaux. Conclusion du rapport : ma mere ne peut pas être une personne ressource pour les enfants en raison de la haine qu'elle eprouve envers moi. Affaire classée sans suite.

Pendant la séparation qui durera quelques mois, mon mari accepte qu'elle vienne voir les enfants et elle devient très vite envahissante avec lui, s'impose, achète plein de trucs, se rend indispensable. Puis mon mari et moi récoltons les morceaux et alors cest a lui de se faire insulter. Elle lui envoie des messages assassins dans lesquels elle m'appelle "la chienne" , elle le menace... donc il coupe les ponts et ne lui répond plus.

Semaine dernière, surprise, une lettre de son avocate. On part en procédure, elle veut un droit de visite et d'hébergement sur mes enfants.

Je le vis comme sa dernière tentative de me nuire. Je sais qu'elle abusera psychologiquement et financièrement de mes

enfants dès que ce sera possible. Je refuse l'influence néfaste qu'elle peut avoir sur eux. Elle fume dans son petit appartement, n'a pas de chambre pour les accueillir, elle a une petite voiture qui ne lui permet pas de prendre toute la fraterie en même temps.

Ah oui, l'enfant quelle a eu avec son pédophile, il va avoir 30 ans et vit toujours chez elle. Il n'a pas osé lui dire qu'il avait arrêté ses études et pendant 3 ans il partait le matin et rentrait le soir comme si de rien était. Alors qu'il était descolarisé il s'inventent une vie... Elle lui a autorisé très tôt à fumer du shit. Elle le menaçait de retourner se prostituer si il ne demandait pas d'argent à son père quand il avait 15 ans. Quand elle se prostitueait elle l'utilisait pour lui envoyer des adresses au cas où elle ne revenait pas. Il est aussi bousillé que moi psychologiquement mais différemment. Elle boit seule du whisky. Je ne veux pas que mes enfants côtoient cette sorcière ! Help please! Je vais prendre un avocat à la rentrée mais qu'elle stratégie adopter ? Sachant que j'ai toujours effacé ses messages car j'avais tendance à me rendre malade. Il n'y a que ceux dans le tel de mon mari.

Je suis désolée j'avais besoin de vider mon sac. Est ce que j'ai mes chances de gagner ?

---

Par Isadore

Bonjour,

Rien qu'avec le rapport des services sociaux concluant à une volonté de vous nuire vous avez déjà des éléments pour refuser qu'elle reçoive les enfants chez elle. Le fait qu'elle n'ait pas réagi face aux actes de son ancien mari alors qu'elle vivait au sein de foyer en est un autre.

La stratégie c'est votre avocat qui vous aidera à l'élaborer. Elle consistera en gros à faire traîner les choses au maximum (plus vos enfants grandiront moins ils seront maniables), et ensuite à utiliser tous les arguments qui pourront nuire à votre mère.

Vu le contexte il y a moyen de demander une enquête sociale, une expertise psychiatrique...

Et surtout si elle vous renvoie des messages, vous les gardez soigneusement. Si un JAF voit cela ça aura son petit effet.

Et enfin vous ne dites rien, vous ne faites rien, vous n'écrivez rien sans l'aval de votre avocat.

Quel âge ont vos enfants ?

---

Par kang74

Bonjour

Vous devez avoir obligatoirement un avocat

Attention néanmoins à vos dires, il faut les prouver : si on a abusé de vous, il faut voir aussi avec un avocat pour porter plainte .

Là aussi, si vous avez des éléments en ce sens ...

---

Par Isadore

Bonjour Kang,

Pototam précise avoir déposé plainte et son agresseur a été condamné, avant que sa mère ne la mette à la porte l'année de sa majorité.

---

Par kang74

Je n'avais pas compris : il faut donc avoir tout ces éléments en main .  
A transmettre à son avocat .

---

Par kang74

Vous dites que vous avez fait condamner son ami et que les services sociaux ont fait des rapports .

Par de là, il y a des décisions de justice .

Concretement ce que vous dites n'a pas d'importance, il faut transmettre vos preuves ou justificatifs à votre avocat qui construira une stratégie efficace .

Et ne pas se perdre avec ce que vous ne pouvez pas prouver .

Enfin vu l'age de vos enfants, il faut gagner du temps avec le jeu des reports .

Il faut les impliquer : ce sont leurs droits .

Je vous conseille un avocat spécialisé dans ce type de procédure un peu complexe .

---

Par Isadore

Avec un bon avocat il y a moyen de faire traîner la procédure au moins deux ou trois ans, voire jusqu'à la majorité de votre aîné.

Voyez avec un psychiatre s'il est sain de cacher à vos enfants les plus âgés la réalité. Sans rentrer dans les détails, il est possible d'expliquer aux enfants que vous avez été victime de maltraitances et que le mari de votre mère a été condamnée pour cela.

---

Par Popotam

Merci à tous les deux pour vos éclaircissements.

Je sais que tout ce que je dis n'a pas grand intérêt aux yeux de la justice. J'avais besoin de contextualiser le "pourquoi" de mon refus de contact entre elle et mes enfants. Quelque part encore aujourd'hui j'ai besoin de tout expliquer pour qu'on me dise que j'ai "raison" de vouloir protéger mes enfants d'elle. Comme si j'avais encore un doute.

Jai désormais un plan d'action :

- récupérer une copie du rapport des services sociaux
- récupérer le jugement condamnant mon ex beau père
- prendre un avocat avec une ligne de défense le temps.

Je prévois aussi de bien remplir les emplois du temps des enfants. Avant il n'y avait "que" le sport et l'école, ils vont se mettre à la musique. Ca fait un moment que j'aimerais les y inscrire mais je reporte en permanence parce que j'ai peur de ne pas pouvoir être partout.

L'idée est de démontrer que leur intérêt supérieur est de poursuivre leur routine.

En parler à mes enfants, je verrais si un jour ils doivent être entendus. Pour le moment je veux préserver leur innocence.

Encore merci d'avoir pris le temps de lire tout ça et de m'avoir répondu.

---

Par kang74

Il faut au moins parler à vos enfants de cette procédure de votre mère : leur donner votre point de vue même si certaines choses doivent être passées sous silence .

Comprenez que votre mère peut demander à ce qu'ils soient entendus puisque ce sont leurs droits qu'elle défend .

Si par exemple vous décidez d'une rencontre entre eux et cette grand mère, il va falloir aussi qu'elle fasse avec leur manque d'entrain .

Si cela se passe mal ... tant mieux .

La procédure prendra à minima un an , inutile de déclencher les grands moyens, surtout que financièrement, il va falloir assumer la procédure avec un bon avocat .

J'espère qu'elle a les moyens aussi ...

Avez-vous reçu une convocation à une audience , ou juste un courrier d'avocat ?

Ce n'est qu'à partir de la convocation que la procédure commence .

Et vous pouvez prendre un avocat qu'à partir de cette date, même si vous pouvez essayer de récupérer des éléments avant .

Avec ce genre de personnage il ne faut pas réagir au quart de tour, il faut verrouiller froidement ses intentions .

---

Par Isadore

L'idée est de démontrer que leur intérêt supérieur est de poursuivre leur routine.

L'intérêt des enfants est en général d'avoir des liens avec leurs ascendants. Le fait que vos enfants soient noyés sous les activités extrascolaires ne sera pas un obstacle à un droit de visite de leur grand-mère :

- d'une part le juge n'est pas bête et est capable de détecter une manœuvre
- d'autre part vos enfants auront forcément des trous dans leur emploi du temps
- et enfin si vos enfants ont plein d'activités, manquer une ou deux séances de temps à autre n'est pas bien grave.

Ne perdez pas de temps et d'énergie à mettre en place des activités que vous ne pourrez pas assumer. Restez raisonnable.

C'est le profil nocif de votre mère qui sera votre meilleur argument, puisqu'il est étayé par un rapport des services sociaux et qu'un jugement montre que pendant des années vous avez subi des sévices sous son toit sans qu'elle ait été capable de vous protéger. Avec ça un avocat spécialisé dans les affaires de droit familial pourra facilement soutenir que votre refus de la laisser voir vos enfants est fondé sur des craintes réelles pour leur sécurité. Et ça ouvre des perspectives procédurales : demandes de report, enquête sociale bien...

S'il faut vous le dire : oui, vous avez raison de ne pas vouloir exposer vos enfants à la maltraitance. Et c'est pour cela qu'il ne faut rien faire sous l'effet de la panique. Il ne faut pas risquer de nuire à la stratégie de votre futur avocat. Si vous inscrivez vos enfants à de nouvelles activités, faites-le pour les bonnes raisons.

Une procédure judiciaire demande du temps et de l'énergie, vous n'avez aucun intérêt à vous épuiser en galopant à droite et à gauche.